

MAIRIE DE PROPRIANO



6, Avenue NAPOLEON III
20110 PROPRIANO

☎ 04.95.76.00.44

📠 04.95.76.20.60

Secrétariat du Maire

Propriano, le 08 Avril 2026

ARRETE N° 2026-013
Portant délégation de fonction et de signature à des fonctionnaires

Le Maire de Propriano,

Vu l'article R.2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté N° 2020-014 en date du 26.05.2020 visé par la Sous-Préfecture de Sartène le 26.05.2020,

Vu l'arrêté de nomination de Madame CARLOTTI-MISERAZZI Josiane en date du 1^{er} juin 1989,

Vu l'arrêté de nomination de Monsieur MONDOLONI Jean-Antoine en date du 1^{er} novembre 2005,

Vu l'arrêté de nomination de Monsieur VARCHETTA Alain en date du 16 octobre 2011.

ARRETE

- **Article 1** : En raison du renouvellement général du Conseil Municipal en Mars 2026, l'arrêté N° 2020-014 en date du 26.05.2020 visé par la Sous-Préfecture de Sartène le 26.05.2020 **est abrogé**.

- **Article 2** : Délégation permanente est donnée pour la durée du mandat à **Madame CARLOTTI-MISERAZZI Josiane, Rédacteur, à Monsieur MONDOLONI Jean-Antoine, Adjoint Administratif principal 1^{ère} classe, à Monsieur VARCHETTA Alain, Adjoint Administratif principal 1^{ère} classe**, pour les fonctions exercées par le Maire en tant qu'officier de l'état-civil, conformément aux dispositions des alinéas 1 et 3 de l'article R.2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- **Article 3** : Conformément au deuxième alinéa de l'article R.2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent arrêté est transmis à Monsieur le Sous-Préfet de Sartène et à Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance d' Ajaccio.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20260408-2026-013-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2026

Fait à Propriano, le 08 Avril 2026

Le Maire

Paul-Marie BARTOLI

